Demande de permis d'environnement

Demande complète et recevable.

**Résumé de la demande :**

***de*** - HENRION ET FILS

Route de la Tour 45 à 6800 LIBRAMONT-CHEVIGNY

***pour le projet -*** exploiter un atelier de travail des métaux

* dont le n° de dossier est **10003701**
* de classe 2

***pour l'établissement -*** SPRL Henrion & Fils - Atelier de mécano-soudure

Route de la Tour n° 47 à 6800 LIBRAMONT-CHEVIGNY

* dont le n° public est **10103974**

La demande de permis d'enyironnement définie en objet est jugée **complète et recevable.**

Quels sont les premiers éléments d’analyse de la demande ?

Lors de l'analyse relative au caractère complet et recevable de la demande, il a été procédé à l’examen des incidences probables du projet sur l’environnement.

Au vu du descriptif des activités, dépôts et installations et des mesures prévues dans le projet, il ressort que les incidences environnementales y relatives ne doivent pas être considérées comme ayant un impact notable pour les motifs suivants :

L'établissement visé par la demande est de taille limitée, le dossier comprend une évaluation environnementale suffisamment étayée et mentionne l'ensemble des mesures de prévention mises en oeuvre pour minimiser les éventuels impacts. L'autorité compétente dispose des informations suffisantes pour prendre une décision en connaissance de cause.

Le projet ne doit donc pas être soumis à évaluation complète des incidences et une étude d'incidences sur l'environnement n'est pas nécessaire.